



## NOTE D'INFORMATION

Le Président de l'Université MARIEN NGOUABI (UMNG) réaffirme l'observation des principes et valeurs, ainsi que le respect des règles d'éthique et de déontologie auxquelles doivent se conformer les participants aux programmes du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

Le Congo a toujours soutenu la politique du CAMES, et le Président de la République s'est impliqué dans le développement de cette Institution. La participation du Congo au CAMES a conduit à la promotion de plusieurs enseignants et chercheurs aux différents grades. Par conséquent, toute prise de position des participants aux programmes du CAMES est subordonnée à l'obligation de ne pas porter atteinte à l'honneur et à la réputation de l'Institution, d'une part, de ne pas être constitutif de diffamation, d'autre part. Et, tout participant est tenu de respecter les dispositions pertinentes de l'article 28 du Règlement N°01/2022/CM/CAMES portant Code d'éthique et de déontologie du CAMES.

Aussi, les allégations de fraude, de corruption ou de traitement inéquitable émanant de quelques candidats, à la suite de la publication des résultats par le CAMES, au titre de la 44<sup>e</sup> session des Comités consultatifs interafricains (CCI), n'engagent en rien l'Université MARIEN NGOUABI.

Enfin, l'UMNG déclare à ce jour n'avoir reçu aucune réclamation.

Fait à Brazzaville, le 19/08/2022

Pour le Président et par délégation,

la Vice-présidente chargée des affaires académiques



**Professeure Yolande BERTON-OFOUEME. /**